



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 4 mai 2021

**Préavis N° 08/2021 concernant la création
d'un cheminement de mobilité douce avec
ascenseur et agrandissement du parking
communal à la route des Deux-Villages 21**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 3 mai 2021 présidée par Monsieur Jean-Luc Bürgy, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 08/2021,

ouï le rapport des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité, 5 avis contraires et 4 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 293'500.- ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir sur une durée de 30 ans au maximum.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 3 mai 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Luc Bürgy



La secrétaire

Ariane Wunderli